



La CGT doit protéger son entreprise de presse et ses salarié-es!

Confrontée à une érosion structurelle de la diffusion de ses titres et de ses effectifs, l'entreprise de presse de la CGT, La Vie Ouvrière (VO), a amorcé en 2021 un projet de transformation d'entreprise et de renouvellement de l'offre éditoriale voté par le Comité confédéral national (CCN).

Trois ans plus tard, force est de constater que le PDG, Jacques Eliez, en charge de mettre en œuvre les décisions du CCN, s'est montré incapable de déployer un projet de développement cohérent, susceptible d'assurer la pérennité de l'entreprise de presse et de ses emplois. Pire, il a amplifié la fragilisation et l'invisibilisation des titres de La VO.

Cette transformation d'entreprise et ce renouvellement de l'offre éditoriale ont été imposés de manière brutale et arbitraire, par un PDG qui s'est arrogé tous les pouvoirs. Ils se sont en outre traduits en interne par une désorganisation du travail et une perte de sens au travail, un profond mépris des expertises et prérogatives métier, une absence cruelle de moyens en termes de promotion ou de stratégie digitale, un recours toujours plus important à la sous-traitance ou bien encore l'absence criante de plans de formation.

Mais également par une déloyauté assumée en matière de dialogue social, caractérisée par une multitude d'attaques et intimidations à l'égard des instances représentatives du personnel et du droit syndical.

Le SNJ-CGT réuni en congrès du 5 au 7 juin, apporte son soutien aux salariées et salariés de La VO, au syndicat CGT Multipro qui les représente en interne et à l'entreprise de presse de la CGT. Il entend dénoncer cette gestion contreproductive sur le plan de l'offre éditoriale et de l'organisation du travail, facteur d'amoindrissement du dispositif informationnel au service de la CGT et de ses militantes et militants, mais aussi d'une explosion des risques psycho-sociaux en interne.

La gouvernance actuelle, dont la violence a été régulièrement épinglée par le Syndicat CGT Multipro de La VO et le SNJ-CGT, s'est en effet accompagnée d'actes de harcèlement moral, de placardisation et de violation de l'obligation de sécurité à l'égard de membres du personnel de La VO. En témoigne le récent jugement du conseil des prud'hommes (CPH) de Bobigny, en date du

11 avril 2024, qui sanctionne la direction de l'entreprise de presse de la CGT pour ces faits extrêmement graves et juge nul le licenciement pour inaptitude prononcé contre Coralie Druelle, par ailleurs membre à l'époque du bureau national du SNJ-CGT, avec force indemnités.

À ce titre, le SNJ-CGT réprovoque la volonté du PDG de La VO de faire appel de la décision, et exige que ce dernier se conforme à la décision du bureau confédéral qui « regrette qu'une décision unilatérale ait été prise [de faire appel], souhaitant qu'un dialogue s'installe et qu'une conciliation aboutisse dans l'intérêt mutuel des parties ». Une solution proposée au PDG de l'entreprise de presse par le SNJ-CGT, avant même le début du procès, dans l'intérêt de la CGT, de La VO et de la salariée concernée, en vain...

Ce cas n'est malheureusement pas unique, en attestent la multiplication des arrêts maladie ces dernières années, d'autres propositions de mises en inaptitude de salariés de La VO, mais aussi le deuxième signalement collectif émis par la médecine du travail fin mai 2024.

La situation s'est tellement dégradée pour les travailleuses et travailleurs de La VO qu'une partie significative d'entre elles et eux n'a eu d'autre choix que de s'engager dans un mouvement de grève historique du 12 au 21 mars 2024, soutenues et soutenus par le Syndicat CGT Multipro de La VO et le SNJ-CGT, notamment.

Résultat, un protocole de fin de conflit qui a dû réaffirmer le droit syndical dans l'entreprise, notamment par l'octroi d'heures de délégation au délégué syndical, acter la fin de la gouvernance unipersonnelle de l'actuel PDG par la nomination immédiate d'un DG de transition expérimenté, devant auditer le (dys)fonctionnement de l'entreprise de presse, en attendant la nomination rapide d'un ou une DG, provenant prioritairement du monde de la presse. Outre l'exigence formalisée que, quel que soit le projet d'entreprise, il doit se faire conformément aux principes et valeurs de notre organisation syndicale, notamment en matière de dialogue social, avec les moyens nécessaires sur le plan humain et financier.

La Vie Ouvrière va fêter ses 115 ans cette année. Et, une nouvelle fois, se pose la question de son devenir. D'ores et déjà, le SNJ-CGT confirme le diagnostic des salariées et salariés et du syndicat CGT de La VO, concernant la nécessité de mettre fin au plus vite à la gouvernance unipersonnelle actuellement à la manœuvre.

Ensuite, devra s'engager un processus de réflexion partagé entre la direction confédérale, les organisations de la CGT, les instances représentatives du personnel de La VO, les salariées et salariés, afin de développer un projet d'entreprise qui s'inscrive pleinement dans le dispositif d'information de notre organisation syndicale, pour servir au mieux les intérêts de la CGT et de ses adhérentes et adhérents.

Six-Fours-les-Plages, le 7 juin 2024.